



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

France 3

Question écrite n° 6985

Texte de la question

M. Michel Sordi attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la diminution progressive des programmes régionaux à France 3 Alsace. Il lui précise que, depuis plusieurs années, la direction générale de France 3 n'a cessé de réduire la place des programmes régionaux et de remplacer petit à petit des tranches régionales, particulièrement bien exposées, par des programmes nationaux. Ces modifications n'ont pas entraîné une amélioration de l'audience de France 3, mais ont contribué à une perte d'identité de cette chaîne qui est de moins en moins perçue comme une chaîne de proximité. Or, en lisant le cahier des missions et des charges de France 2 et de France 3, et particulièrement l'article 24 du chapitre III, on s'aperçoit que l'intention du législateur était bien de renforcer le caractère régional de France 3. Il lui rappelle que cette situation ne concerne pas uniquement l'Alsace, mais cette région, où l'actualité culturelle, sociale ou encore sportive est riche, s'en trouve très affectée. Les équipes de France 3 Alsace sont particulièrement marquées par cet état de fait, cela d'autant plus qu'elles sont dotées d'outils pour fabriquer des programmes qui pourraient mettre ces événements en valeur. En conséquence, il lui demande de bien vouloir intervenir pour que cette chaîne régionale puisse poursuivre son activité selon les objectifs fixés par le législateur et qu'une place plus grande soit donnée aux programmes régionaux.

Texte de la réponse

La ministre de la culture et de la communication tient à rappeler son attachement, ainsi que celui du Gouvernement, à la télévision de proximité que représente en particulier la chaîne France 3. Elle souligne que le travail d'organisation des grilles de programmation des chaînes du service public relève de la responsabilité de leurs dirigeants. Aussi les modifications qui pourraient être mises en oeuvre concernant les programmes régionaux diffusés par France 3 relèvent-elles de la direction générale de l'entreprise. Toutefois, le deuxième contrat d'objectifs et de moyens (COM), signé en avril 2007 entre France Télévisions et l'État pour la période 2007-2010, rappelle le rôle spécifique de France 3. Dans ce cadre, le renforcement de l'attractivité des tranches régionales, la valorisation de leur visibilité aux niveaux interrégional et national, l'engagement d'un volume de programmes (hors information) produits par les antennes régionales et diffusés au niveau interrégional égal ou supérieur à cinq cents heures par an et égal ou supérieur à deux cents heures pour une diffusion au niveau national, sont inscrits dans le COM. De plus, il est prévu que France Télévisions cherche à augmenter l'audience des sites internet régionaux de France 3 avec un objectif de quinze millions de pages vues en 2010. En outre, depuis septembre 2007, France 3 propose un volume d'antenne plus important que la saison précédente, par un gain de près d'une heure de programme régionalisé par semaine grâce au lancement de l'émission « Côté cuisine » diffusée à la suite de « C'est mieux le matin », magazine régional de services et de proximité lancé par la chaîne en 2006. La réflexion sur la suppression de la publicité annoncée par le Président de la République est d'ailleurs l'occasion de renforcer ces différents axes, tout en maintenant des objectifs d'audience ambitieux afin de ne pas couper France télévisions de son public.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6985

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6049

Réponse publiée le : 20 mai 2008, page 4198